

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-2-2

Séance du vendredi 20 février 2009

ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 5 000 € à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) pour l'organisation des Rendez-Vous de l'UNAT du 13 au 15 mai 2009 à OBERNAI ;
- accorde une subvention de 7 500 € à l'association « Colmar Centre Alsace Tourisme – le Pays des Etoiles » pour l'organisation de l'opération « Pays des Etoiles de Noël » 2008 ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F741-108, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions